



Finances, achats publics et systèmes d'information
Commande publique

Décision n° 2022-193

Objet : missions de contrôle technique (lot n°1) et de coordination de la sécurité et de protection de la santé (lot n°2) relatives à la réhabilitation de la Halle des Blagis

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R 2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 6 avril 2022 sur les supports de publication du e-marchespublics (avis n°855410) et du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°3855525),

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par les services de la Ville,

Considérant que les offres des sociétés ALPHA CONTROLE pour le lot n°1 et COORDINATION SANTE SECURITE pour le lot n°2 sont les offres économiquement les plus avantageuses eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation,

DECIDE de signer les lots n°1 avec la société ALPHA CONTROLE dont le siège social est au 46 avenue des Frères Lumière, 78190 TRAPPES, pour un montant de 16 170 euros HT et n°2 avec la société COORDINATION SANTE SECURITE dont le siège social est au 16 rue de la Maison Rouge, 77185 LOGNES pour un montant de 13 477,50 euros HT.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, 27 juillet 2022

Pour le maire
L'adjoint



Francis BRUNELLE